

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 14 MAI 2008**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 14 mai 2008 à 19h00 en la salle des fêtes de FRESNOY-AU-VAL, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mme Avelange, Mme Boignet, M Damonville, M Formet, M Lefebvre, M Soumillon, M de Franssu, Mme Van Dycke, M Hébert, M Chouquet, M Dubos, M Iriarte Arriola, M Quillent, M Mouton, M Dutitre, M Guilbert, M Lesur, M Stoter, Mme Genty, M Guérin, M Buchart, Mme Carpentier, Mme Hénon, Mme De Saint Germain, M Louart, Mme Chellé-Poiret, M Lecomte, Mme Lamory, M Vandromme, M Desfosses, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, Mme Cozette, M Froidure, M Marié, M Dewaele, M Lefeuvre, M Bosredon, M Despréaux, M Doinel, M Demonchy, Mme Michaux, M Brussart, M Deneux, M Blarel, M Géraux, M Périmony, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Magnier, M Démarquet, M Leclercq, M Quillent JC, M Saelens, M Leclere, Mme Leclercq, Mme Delaire, M Mille, M Nédélec, M Trabouillet, M Snauwaert, M Coulon, M Dussuelle, M Labesse, M Caux, M Berthe, M Favresse, M Desmarest, M Leroy, Mme Calippe, M Têtu, M Morain, M Caudron, M Hiesse, M Colin.

Délégués suppléants ayant pouvoir de son titulaire : Mme Demachy (suppléante de Mr Célisse), Mr Magnez (suppléant de M Goethals).

Etaient absents ou excusés : M Célisse, M Goethals.

Secrétaire de séance : M Pascal Berthe.

Ordre du jour :

1. Constitution des Commissions
2. Fixation du nombre de membres par Commissions
3. Élection des membres des Commissions
4. Élection des membres de la commission d'Appel d'Offres
5. Élection des délégués au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'ADUGA.
6. Élection des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Ancienne Voie Ferrée Longpré-les-Corps-Saints / Airaines / Oisemont.
7. Élection des délégués à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois.
8. Fixation du taux des 4 taxes et de la taxe professionnelle de zone.
9. Fixation des indemnités de l'exécutif.
10. Délibération modificative de crédits
11. Indemnité du Receveur.
12. Délégations au Bureau et au Président.

13. Changement du siège de la CCSOA.
14. Modification du tableau indicatif des emplois.
15. Lieu du prochain Conseil Communautaire.
16. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance et propose la candidature de Pascal Berthe, commune de Saint-Aubin-Montenoy, que le conseil investit à l'unanimité.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 17 avril 2008.

Alain Desfosses, Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 avril dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Constitution des Commissions.

Le Président fait une présentation à l'Assemblée des compétences de la CCSOA, de leur état d'avancement et de la mise en œuvre. Cette explication est illustrée par une présentation vidéo-projetée. Il nomme le Vice-président en charge de chacune des compétences.

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée que, conformément à l'article L5211-9, il peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sous sa responsabilité l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Il rappelle les délégations accordées à chacun des Vice-présidents :

- M. André HIESSE - voirie
- M. Marc DEWAELE - services à la personne
- M. Jean-Jacques STOTER - aménagement de l'espace - développement éolien - logement.
- M. Gilbert MARIE - Assainissement Non Collectif - Erosion des sols et ruissellement.
- M. Dominique MAGNIER - Communication et relations avec les Associations sportives
- Mme Catherine LAMORY - Petite enfance ; enfance ; jeunesse
- M. Jean-Jacques IRIARTE ARRIOLA - Culture
- M. Romuald TRABOUILLET - Tourisme
- M. Victor DELEZENNE - Equipement aquatique

Alain Desfosses, Président, propose de procéder à la constitution des commissions de travail, à savoir :

- Aides à domicile, portage repas et téléalarme
- Communication et relation avec les associations sportives
- Tourisme
- Culture et relations avec les associations culturelles
- Assainissement-Erosion et ruissellement
- Voirie
- Equipement aquatique

- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Aménagement de l'espace, logement et développement éolien
- Zone d'activités
- Finances
- Commission d'appel d'offres.

Il rappelle que le Bureau a émis un avis favorable à la création de ces commissions.

Le Président soumet la création des commissions au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime, décide de créer ces commissions.

3 - Fixation du nombre de membres par commission.

Alain Desfosses propose à l'Assemblée de se prononcer sur le nombre de membres au sein des commissions, sachant que le bureau a émis un avis favorable unanime pour que chaque commission soit constituée de 9 membres.

Il propose donc que les commissions soient constituées de 3 membres de chaque canton, plus la commune de Neuville-Coppegueule qui a la possibilité d'intégrer la commission de son choix. Il ajoute que les 9 Vice-présidents et le Président sont également conviés aux commissions.

Le Conseil Communautaire unanime décide **de fixer** à 9, le nombre de membres par commission plus un représentant de la commune de Neuville-Coppegueule dans les commissions de son choix, **de convier** de façon systématique à toutes les réunions de commission le Président de la CCSOA ainsi que les Vice-présidents.

Alain Desfosses cède la parole aux Vice-présidents pour que chacun se présente à l'Assemblée.

4 - Election des membres de la commission.

Le Président propose une suspension de séance.

Il rappelle que seuls les délégués titulaires peuvent être membres des commissions.

Le séance reprend.

Alain Desfosses fait procéder à l'élection des membres des commissions.

Il informe au préalable l'Assemblée que Raymond Broszniowski a présenté sa candidature par écrit pour siéger au sein de la commission Aménagement de l'espace et comme délégué de la CCSOA à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois.

Le Président précise que la candidature de Raymond Broszniowski est irrecevable du fait de son statut de représentant de la commune associée d'Orival avec voix consultative.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de procéder à l'élection des membres des commissions par scrutin public.

- Commission Voirie, présidée par André Hiesse - 1^{er} Vice-Président.

Sont élus par 76 voix pour et 3 abstentions (Messieurs Labesse, Dussuelle et Coulon) membres de la commission voirie : M Michel Doinel, Mme Roseline Van Dycke, M Alix Têtu, M Pierre Buchart, M Thierry Hébert, M Philippe Damonville, M Gérard Desmarest, M Gérard Deneux, M Usmée Louart, M Jakie Leclercq.

- Commission Aides à domicile, portage de repas, téléalarme, présidée par Marc Dewaele - 2^{ème} Vice-Président.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission aides à domicile, portage de repas, téléalarme : M James Froidure, Mme Lyliane de Saint Germain, M Jacques Dubos, Mme Marie-Hélène Boignet, M Gaël Caux, Mme Astrid Avelange, M Patrick Lecomte, Mme Sabine Chellé-Poiret, Mme Geneviève Leclercq.

- Commission Petite enfance, enfance, jeunesse, présidée par Catherine Lamory - 6^{ème} Vice-Présidente.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission petite enfance, enfance, jeunesse : Mme Marie-Christine Cozette, Mme Colette Michaux, Mr James Froidure, Mme Astrid Avelange, M Jean-Paul Cosette, M Stéphane Coulon, Mme Geneviève Leclercq, M Luc Vandromme, M Jean-Pierre Demarquet.

- Commission Aménagement de l'espace, logement, développement éolien, présidée par Jean-Jacques Stoter - 3^{ème} Vice-Président.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission Aménagement de l'espace, logement, développement éolien : M Christophe Géraux, M Marcel Quillent, M Jannick Lefevre, M Gaël Caux, M Jean-Marc Labesse, M Jean-Claude Leclere, Mme Danièle Hénon, M Xavier Despréaux, Mme Dany Vasseur.

- Commission Assainissement non collectif - Erosion-Ruissellement, présidée par Gilbert Marié - 4^{ème} Vice-Président.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M Michel Doinel, M Alix Têtu, M Jean-Marie Favresse, M Yves Périmony, M Thierry Hébert, M Pascal Berthe, M Willy Saelens, M Gérard Desmarest, M Etienne Boderau, M Jakie Leclercq.

- Commission Communication, relation avec les associations sportives, présidée par Dominique Magnier - 5^{ème} Vice-Président.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M Emmanuel Chouquet, M Marcel Quillent, M Patrice Caudron, M Gérard Célisse, M Jean-Luc Lefebvre, M Jean-Marie Turlot, M Alain Lesur, Mme Rose-France Delaire, M Pascal Demonchy, M Jean-Claude Quillent.

- Commission Tourisme présidée par Romuald Trabouillet - 8^{ème} Vice-Président.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M Christophe Géraux, M Emmanuel Chouquet, M James Froidure, M Thierry Formet, M André-Jean Colin, M Philippe Bosrédon, M Alain Nédélec, M André Fleury, M Marc Blarel.

- Commission Culture, présidée par Jean-Jacques Iriarte Arriola - 7^{ème} Vice-Président.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : Mme Lyliane de Saint Germain, M Christophe Géraux, M Jannick Lefevre, M Jean-Luc Lefebvre, M André-Jean Colin, Mme Marie-Hélène Boignet, Mme Rose-France Delaire, M Usmée Louart, M Etienne Boderau, M Jean-Claude Quillent.

- Commission Equipement aquatique, présidée par Victor Delezenne - 9^{ème} Vice-Président.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M Carlos Mouton, Mme Marie-Christine Cozette, M Jacques Dubos, M Thierry Hébert, M Gaël Caux, Mme Sylviane Calippe, M Loïc Leroy, M Daniel Mille, M Alain Lesur, M Jakie Leclercq.

- Commission Zone d'activité, présidée par Alain Desfosses.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M Christophe Géraux, M Carlos Mouton, M Alix Têtu, M Philippe Damonville, M Jean-Marie Turlot, M Philippe Bosredon, M Francis Guérin, M Jean de Franssu, M Pascal Demonchy.

- Commission Finances, présidée par Alain Desfosses.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M André Hiesse, M Gilbert Marié, Mme Catherine Lamory, M Jean-Jacques Iriarte Arriola, M Jean-Jacques Stoter, M Victor Delezenne, M Dominique Magnier, M Romuald Trabouillet, M Marc Dewaele.

Le Président donne ensuite les dates de toutes les réunions de commissions déjà fixées.

5- Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Alain Desfosses informe l'Assemblée qu'il convient également de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de la CCSOA. Celle-ci se compose d'un président et de 3 membres, un vice-président et 3 membres suppléants. Les candidatures proposées sont les suivantes :

Président : Alain Desfosses suppléé par Jean-Jacques Stoter

Membres : André Hiesse suppléé par Gilbert Marié

Marc Dewaele suppléé par Romuald Trabouillet

Victor Delezenne suppléé par Jean-Jacques Iriarte Arriola

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de procéder à l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offres par un scrutin public.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures dans l'Assemblée. En l'absence de candidature, il soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime élit les membres de la commission d'appel d'offres tels que proposés.

6- Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et à l'ADUGA.

Alain Desfosses propose de procéder à l'élection des représentants de la CCSOA auprès du syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et propose les représentants suivants :

. Alain Desfosses

. Jannick Lefeuvre

- . Marc Dewaele
- . Jean-Jacques Stoter
- . André Hiesse

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures dans l'Assemblée. En l'absence de candidature, il soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de procéder à l'élection des délégués au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et à l'ADUGA par un scrutin public.

Le Conseil Communautaire désigne Messieurs Alain Desfosses, Jean-Jacques Stoter, André Hiesse, Jannick Lefeuvre, Marc Dewaele représentants de la CCSOA auprès de l'ADUGA et du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois.

7 - Election des délégués au Syndicat Mixte d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré-Airaines-Oisemont.

Alain Desfosses propose de procéder à l'élection des représentants de la CCSOA auprès du Syndicat Mixte d'aménagement de l'ancienne voie ferrée et propose les représentants suivants :

- .Thierry Formet suppléé par Alain Desfosses
- . Romuald Trabouillet suppléé par Jakie Leclercq

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, demande s'il y a des suppléants pour les représentants à l'ADUGA et au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois. Le Président explique que les titulaires n'ont pas de suppléants, cette règle étant définie par les statuts de ces structures.

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures dans l'Assemblée. En l'absence de candidature, il soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de procéder à cette élection par un vote à main levée de la commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Communautaire unanime élit les membres nommés ci-dessus.

8 - Election des délégués à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois.

Alain Desfosses propose de procéder à l'élection des représentants de la CCSOA auprès de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Amiénois, mais invite dans un premier temps Jean-Jacques Stoter à présenter la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Jean-Jacques Stoter rappelle à l'Assemblée que la Maison de l'Emploi et de la Formation est une association qui gère la recherche d'emploi et la formation pour tous les ressortissants du Grand Amiénois (Territoire qui s'étend sur 11 communautés de communes en plus d'Amiens Métropole). Il rappelle qu'une antenne de la MEF est implantée à Poix-de-

Picardie. Cette association est un moyen de créer un guichet unique vers lequel peut se tourner toute personne en recherche d'emploi ou de formation.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-sous-Moyencourt rebondit sur la notion de guichet unique et rappelle que les communes reçoivent toujours une facture de la mission locale et s'interroge sur un possible regroupement de ces activités.

Jean-Jacques Stoter explique que depuis sa création, la MEF tient compte des évolutions dans le paysage comme pour le regroupement de l'ANPE et Assédis.

Alain Desfosses rappelle que Raymond Broszniewski a présenté sa candidature, mais que son statut de représentant de la commune associée d'Orival, la rend toujours irrecevable.

Alain Desfosses propose les candidatures suivantes :

- . Jean-Jacques Stoter suppléé par Christophe Géraux
- . Romuald Trabouillet suppléé par Jean-Marc Labesse

Le Président demande s'il y a d'autres candidatures dans l'Assemblée. En l'absence de candidature, il soumet ce point au vote du Conseil Communautaire. Celui-ci décide à l'unanimité d'élire les représentants par un scrutin public.

Le Conseil Communautaire unanime désigne Monsieur Jean-Jacques Stoter suppléé par Christophe Géraux et Monsieur Romuald Trabouillet suppléé par Jean-Marc Labesse, représentants de la CCSOA auprès de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Jean-Jacques Stoter informe l'Assemblée que la première réunion de la Maison de l'Emploi et de la Formation se tiendra le Jeudi 29 Mai 2008 à 10h00.

9 - Fixation du taux des 4 taxes et de la taxe professionnelle de zone.

Le Président propose de voter le taux des 4 taxes et de la taxe professionnelle de zone, bien qu'il soit difficile de voter ces taux pour les délégués, sachant que certains n'étaient pas présents au vote du budget 2008. Il propose d'effectuer une réunion de présentation du budget 2008 aux nouveaux élus.

Il rappelle ensuite que le budget primitif tel qu'il a été établi ne prévoyait pas d'évolution de la fiscalité pour l'exercice 2008. La notification des bases d'imposition fait ressortir un produit fiscal à taux constants de 1 680 390 € soit 76 944 € de plus que l'inscription effectuée au budget primitif.

Le Président propose à l'Assemblée de maintenir sans variation les taux des 4 taxes ainsi que la taxe professionnelle de zone pour la zone d'activités.

Taxe d'habitation :	2.88%
Foncier bâti :	4.82%
Foncier non bâti :	8.71%
Taxe professionnelle :	2.56%
Taxe professionnelle de zone (ZAC du Sud Ouest Amiénois) :	9.53 %

Il rappelle que le bureau a émis un avis favorable unanime au maintien de ces taux.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions. En l'absence de question, il soumet ce point au vote du Conseil.

Le Conseil Communautaire unanime décide de maintenir les taux des 4 taxes et la taxe professionnelle de zone pour l'exercice 2008.

10 - Fixation des indemnités de l'exécutif.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les montants des indemnités de l'exécutif de la CCSOA.

Il rappelle que le taux maximal pour un Président de communauté de communes entre 20 000 et 49 999 habitants est de 67.5% de l'indice brut 1015 soit 2 525.35 € brut mensuel ; et propose d'attribuer au Président 53.47% de l'indice brut 1015 soit 2 000 € brut mensuel.

Pour un vice-président de communauté de communes entre 20 000 et 49 999 habitants, le taux maximal est de 24.73% de l'indice brut 1015, soit 925.21 € brut mensuel. Il rappelle que ces indemnités peuvent être modulables en fonction des délégations accordées. En ce qui concerne, la délégation relative à l'aménagement du territoire, il propose de moduler l'indemnité à 4.01% et pour les autres délégations propose un taux de 12.03% de l'indice brut 1015 soit 450 € brut mensuel. Cette modulation des indemnités des vice-présidents est proposée avec l'accord de l'ensemble des parties intéressées.

Il propose que ces indemnités soient versées à compter de la date d'élection de l'exécutif soit le 17 avril 2008. Il rappelle que le bureau a émis un avis favorable unanime sur le montant de ces indemnités.

Le Président demande l'Assemblée s'il y a des remarques.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, fait remarquer à l'Assemblée que les indemnités sont 3 fois plus importantes que celles versées lors du précédent mandat, sachant que ces indemnités vont peser sur la pression fiscale dans un contexte social difficile avec une baisse du pouvoir d'achat.

Le Président rappelle que le montant des indemnités précédentes était un choix des élus justifié par le peu de compétences à la création de la CCSOA.

Alain Nédélec, commune de Poix-de-Picardie, demande quel est le montant de l'indemnité correspondant au 4,01 % de l'indice 1015. Le Président lui répond que celle-ci s'élève à 150 €.

Michel Doinel, commune de Le Quesne demande le nombre d'habitants de la CCSOA. Le Président lui rappelle que la CCSOA compte 20138 habitants.

Michel Doinel demande alors pourquoi ne pas avoir proratisé l'indemnité en fonction du nombre d'habitants, car à quelques habitants près, la CCSOA était dans la tranche inférieure.

Le Président explique que pour la tranche immédiatement inférieure, le montant brut mensuel est de 1 826.86 €.

Le Président soumet ensuite ce point au vote du conseil.

Le Conseil Communautaire par 73 voix pour, 3 voix contre (Colette Michaux, Rose-France Delaire, Geneviève Leclercq) et 3 abstentions (Michel Doinel, Francis Guérin, Jean-Marc Labesse), accepte le versement de ces indemnités.

11 - Délibération modificative de crédits.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à effectuer les mouvements de crédits suivants, et ajoute que le bureau a émis un avis.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT				
D-022 : DEPENSES IMPREVUES	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : DEPENSES IMPREVUES	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6531 : INDEMNITES	0.00 €	34 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6533 : COTISATIONS DE RETRAITE	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	36 000.00 €	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à effectuer les mouvements de crédits proposés.

12 - Indemnités du receveur.

Le Président propose d'attribuer au receveur de la CCSOA les indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires auxquelles il peut prétendre. Le Président ajoute qu'elles sont calculées en fonction des dépenses du budget de la CCSOA.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'attribuer au Receveur de la CCSOA, les indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires.

13 - Délégation au bureau et au Président.

Le Président annonce que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Président, le Bureau et les Vice-présidents puissent recevoir délégation du Conseil Communautaire à l'exception :

Du vote du budget, de la fixation des taux, des tarifs de taxes ou redevances ; de l'approbation du compte administratif ; des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du CGCT (dépenses imposées par la chambre régionale des EPCI) ; des décisions modifiant la composition, le fonctionnement et la durée de l'EPCI ; de l'adhésion à un établissement public ; de la délégation de gestion d'un service public ; des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Il propose d'autoriser le Président à obtenir délégation du Conseil Communautaire afin :

- De réaliser les emprunts inscrits au budget, y compris les opérations de couvertures de risques prévues par l'article L2221-5-1,
- De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite du montant fixé par le Conseil Communautaire,
- De préparer, passer, exécuter et de régler les marchés passés en procédure adaptée,
- Des contrats d'assurance,
- Des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Des rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice,
- D'accepter les dons et legs,
- De signer les conventions de mandat avec les communes,
- De défendre la CCSOA dans les actions intentées contre elle,
- Fixer le montant des frais de reproduction pour les procédures de passation des marchés publics.

De déléguer au bureau :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui nécessitent d'être passés avec des formalités préalables lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- D'intenter au nom de la CCSOA les actions en justice
- De prendre toutes décisions concernant le personnel de la CCSOA sauf les créations de postes,
- L'attribution de subventions,
- Les demandes de subventions déposées par la CCSOA.

Le Président ajoute que le bureau a émis un avis favorable unanime à cette proposition et demande à l'Assemblée s'il y a des remarques. Il soumet ensuite ce point au vote du Conseil.

Le Conseil Communautaire par 78 voix pour et 1 voix contre (Rose-France Delaire) approuve les délégations proposées.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, explique son opposition, car estime que certaines décisions n'ont pas un caractère d'urgence, surtout en ce qui concerne les délégations. Elle estime que ces délégations sont trop importantes.

14 - Changement du siège de la CCSOA.

Le Président rappelle à l'Assemblée que concomitamment au changement de locaux de la CCSOA, il convient de procéder au changement de siège de la CCSOA.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité entérine le changement de siège social de la CCSOA au 16 bis route d'Aumale - BP 33 - à Poix-de-Picardie.

15 - Modification du tableau indicatif des emplois.

Avant d'aborder ce nouveau point, Colette Michaux, commune de Liomer, revient sur le point n°13 - Délégation au bureau et au Président « attribution de subvention ». Elle n'est

pas d'accord sur le fait que les demandes de subventions soient examinées par le bureau et non lors des conseils communautaires, comme le font les conseils municipaux. Son intervention ne modifie en rien le vote fait précédemment.

Le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs nécessaires au fonctionnement des services, à savoir :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 34 heures hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à raison de 34 heures hebdomadaires.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création d'un poste d'éducateur des APS de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création d'un poste d'animatrice RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) à temps complet.
- Suppression de deux postes d'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles à raison de 17 H 30 hebdomadaires.

Alain Nédélec, commune de Poix-de-Picardie, demande si les 34 heures hebdomadaires correspondent à un temps plein ou un temps partiel.

Serge Zacharewicz précise qu'il s'agit d'un temps partiel.

Colette Michaux, commune de Liomer, demande à quoi correspond le poste d'éducateur des APS.

Le Président précise qu'il s'agit de la création d'un poste en prévision du départ en retraite d'un agent au mois d'octobre 2008.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte la modification du tableau indicatif des emplois.

16 - Fixation du lieu du prochain Conseil Communautaire.

Le Président propose que le prochain Conseil Communautaire sur proposition de Romuald Trabouillet, Maire de Poix de Picardie, se réunisse dans la nouvelle salle des fêtes de Poix de Picardie.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu du prochain Conseil Communautaire à la salle des Fêtes de Poix-de-Picardie.

17 - Questions diverses

Philippe Dacheux, suppléant, commune de Quevauvillers s'interroge sur le rôle du suppléant, puisque celui-ci n'a pas le droit de vote. Il estime que les suppléants pourraient avoir leur place au sein des commissions.

Le Président précise que le Conseil Communautaire est composé de 79 membres ce qui est déjà beaucoup. Les suppléants ne peuvent être dans les commissions en plus des titulaires.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt rappelle qu'avant que les 3 cantons ne se répartissent pour désigner leurs membres, il a bien été précisé que seul le titulaire pouvait se présenter au sein d'une commission et que son suppléant pourra le remplacer en cas d'empêchement de celui-ci.

Luc Vandromme, commune de Fourcigny, demande si à l'avenir les éléments envoyés (note de synthèse) seront plus détaillés, par exemple sur le point n° 15, il aurait souhaité avoir plus d'information sur les postes. Il demande qu'un effort didactique soit fait sur la rédaction des documents.

Colette Michaux, commune de Liomer, demande si une réunion d'informations pour les nouveaux élus peut être organisée.

Le Président se propose de venir dans les communes qui le souhaite et informe l'Assemblée qu'une réunion d'information sur le budget 2008 aura lieu prochainement.

Dominique Dussuelle, commune de Quevauvillers, trouve dommage que l'information sur le déroulement des votes des commissions n'ait pas été donnée avant, et que cela aurait peut-être éviter qu'une personne se trouve nommée dans 3 commissions différentes.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, estime que le rôle du suppléant est important s'il assiste aux Conseils Communautaires pour restituer l'information des Conseils Municipaux, en complémentarité du titulaire, ce qui permet d'avoir deux points de vue.

Le Président rappelle que le suppléant peut venir aux Conseils Communautaires.

Edouard Kasimirczak, commune de Laleu, réagit en précisant que les suppléants ne reçoivent même pas de documents.

L'ordre du jour étant épuisée, le Président lève la séance, invite les membres à signer le registre et les invite au verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance,

Pascal BERTHE

Le Président,

Alain DESFOSSÉS

